

**Ministère des solidarités et de la santé**

Direction générale de la santé

**Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**

Direction générale de l'alimentation

Paris, le 7 février 2020

## Communiqué de presse

### — Signalement de cas de salmonelloses : retrait et rappel de morbier au lait cru —

**Treize personnes atteintes de salmonellose, infectées par la même souche de *Salmonella* Dublin, ont été identifiées par le Centre national de référence (CNR) des salmonelles à l'Institut Pasteur.**

Les investigations menées par Santé publique France et les services de la Direction générale de l'alimentation ont permis d'identifier un lien entre la consommation de morbier au lait cru fabriqué par l'établissement PERRIN (25) et les malades.

**A titre de précaution, compte tenu des résultats des investigations, la SA PERRIN (FR 25-155-001 CE), en lien avec les autorités sanitaires, procède donc ce jour au retrait de la vente et à un rappel des morbiers au lait cru suivants :**

- **Meules entières des lots :** n°23240923 (DLUO 10/02), 23240924 (DLUO 01/02), 23271122, 23271123, 23271124, 23271125, 23271126 et 23271127 (DLUO au 05/03 et 30/03)
- **Lot de découpe :** n°13 (DLC au 12/02)

**Ces produits sont commercialisés au rayon traditionnel et au rayon libre-service des supermarchés et hypermarchés (GMS) sur tout le territoire français et sont identifiables par le numéro d'agrément (FR 25-155-001 CE) apposé sur le fromage ou l'emballage.**

**Les autorités sanitaires recommandent aux personnes qui détiennent encore les produits concernés de ne pas les consommer et de les rapporter au point de vente où ils ont été achetés.**

Les toxi-infections alimentaires causées par les salmonelles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements) d'apparition brutale souvent accompagnés de fièvre et de maux de tête qui surviennent généralement 6h à 72h après la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être plus prononcés chez les jeunes enfants, les femmes enceintes, les sujets immunodéprimés et les personnes âgées.

Les personnes qui auraient consommé ces produits et qui présenteraient ces symptômes sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. En l'absence de symptômes dans les 7 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin.

**Contacts presse :**

**Direction générale de la Santé :** 01 40 56 84 00 - [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)

**Service de presse du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :** Tel : 01 49 55 60 11 - [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)